

Vos questions sur l'environnement économique et financier

Juillet 2013

SOMMAIRE

- 1 La situation du Crédit Agricole Anjou Maine**
- 2 Résultats du Crédit Agricole Anjou Maine**
- 3 Crédit Agricole S.A.**
- 4 La solidité financière du Crédit Agricole**
- 5 Le cours de l'action Crédit Agricole S.A.**
- 6 La notation des banques et assurances**
- 7 Le mécanisme de garantie des dépôts**
- 8 Le champ d'action de ce fonds de garantie**
- 9 Mon argent**

Notre Caisse régionale

1- LA SITUATION DU CREDIT AGRICOLE ANJOU MAINE

La Caisse régionale n'est pas exposée aux dettes souveraines des Etats en difficultés.

86 % des résultats de la Caisse régionale Anjou Maine sont capitalisés chaque année pour renforcer la structure financière et soutenir son activité de prêteur.

Les fonds propres de la Caisse régionale sont élevés (IFRS : 2,1 Mds) et bien supérieurs aux obligations réglementaires. En effet le ratio de solvabilité de la Caisse régionale est de 21,34% au 31 décembre 2012 (le minimum requis est de 8%).

De plus, la Caisse régionale conserve une base de clientèle ancienne et fidèle : plus de 1 habitant sur 3 du Maine et Loire, de la Mayenne et de la Sarthe est client.

Enfin, la Caisse régionale développe des activités diversifiées sur tous les marchés (particuliers, professionnels, agriculteurs, entreprises, collectivités). **Elle réinvestit son épargne bilancielle à 100% sur son territoire.**

Le cours du CCA dont la valorisation est liée en majeure partie à l'évolution de l'actif net de la CR continue à croître. Ce cours a progressé de +4,40% en 2012. Il s'établit à 139,50€ au 31 décembre 2012 (s'ajoute un dividende de 2,43€ versé en avril 2013). Sa valeur reflète le développement et la rentabilité de notre Caisse régionale.

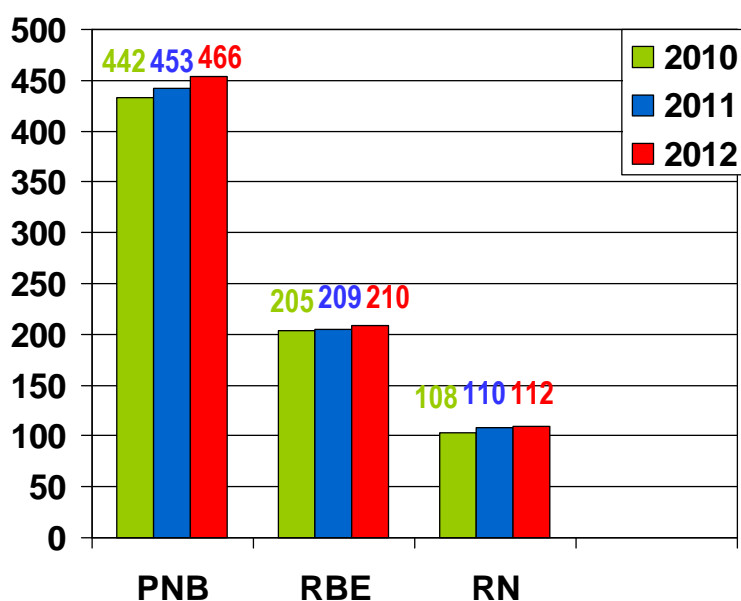
Aujourd'hui, la Caisse régionale c'est plus de 2000 salariés et nous avons recruté 88 personnes en 2012 pour des postes en Maine et Loire, Mayenne et Sarthe.

En 2012, la Caisse régionale a entamé un important programme de rénovation de 188 agences pour 53 M€ sur 4 ans et dont les travaux seront réalisés par des entreprises de notre territoire montrant ainsi sa confiance dans l'avenir.

L'ensemble du personnel de la Caisse régionale et plus particulièrement votre conseiller habituel restent à votre disposition pour toute explication ou besoin d'informations complémentaires.

2- RESULTATS DU CREDIT AGRICOLE ANJOU MAINE

Un résultat net social de 112,3 M€ qui progresse de 2,2% en 2012



PNB : produit net bancaire RBE : résultat brut d'exploitation RN : résultat net

Dans un contexte économique et financier perturbé, la Caisse régionale confirme en 2012 sa forte implication et son rôle de banquier de proximité de l'économie régionale.

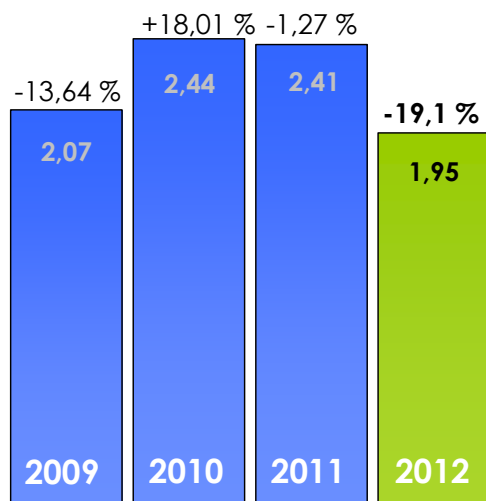
Le montant global des financements accordés est proche de 2 milliards d'euros, en baisse de 19,1%, en lien avec le ralentissement de l'activité économique sur notre territoire.

La progression annuelle des encours de crédits gérés est de 0,8%. Les encours de collecte de 18,4 milliards d'euros sont en progression de + 3,4% sur un an, portés par les placements sécurisés. Pour être au plus près des attentes de nos clients (recherche de sécurité et de rendements attractifs), la Caisse régionale a continué à développer sa gamme de produits de placement à taux fixe. Le montant des souscriptions de Dépôts à Terme a ainsi progressé de 20% sur l'année.

Les crédits : Caisse régionale Anjou Maine :

Réalisations crédits

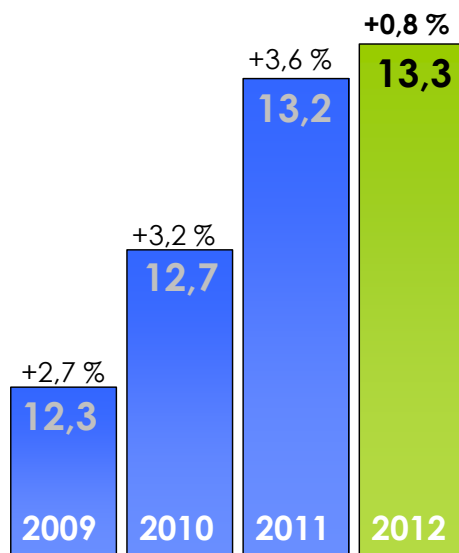
En milliards d'euros



Face aux ralentissements économiques et à une demande moins soutenue, les réalisations de crédits diminuent de 19,1 % pour un montant de 1,95 milliards d'euros.

Evolution de l'encours de crédits

En milliards d'euros



Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine poursuit son soutien à l'économie locale avec des encours de crédits à 13,3 milliards d'euros (+0,8 %).

Habitat

16 000 logements financés pour 871 millions d'euros de crédits habitat en 2012. Le Crédit Agricole Anjou Maine est, sur son territoire, la banque d'1 foyer sur 4*.

*Source : Banque de France (2^{ème} trimestre 2012)

Pro / Entreprises

433 millions d'euros de prêts aux entrepreneurs et professions libérales en 2012. Le Crédit Agricole Anjou Maine est la banque d'1 entreprise sur 2 et d'1 professionnel et profession libérale sur 3*.

*Source : Altares 06/2012 pour les entreprises, immatriculations SIREN pour les professionnels et libéraux

Agri

378 millions d'euros de prêts aux exploitations agricoles en 2012.

Le Crédit Agricole Anjou Maine est la banque de plus de 3 agriculteurs sur 4*

*Source : Banque de France 2011

3- CREDIT AGRICOLE S.A.

Crédit Agricole S.A. enregistrera dans ses comptes du 4^{ème} trimestre 2012, publiés le 20 février 2013, une charge liée à la dépréciation d'écarts d'acquisition, sans impact sur sa solvabilité et sa liquidité. Ces mesures n'entraînent aucune sortie de cash et n'affectent pas la solidité du Groupe.

Dans le cadre de la préparation de l'arrêté de ses comptes consolidés, Crédit Agricole S.A. a procédé aux tests de valorisation des écarts d'acquisition inscrits à son bilan. Conformément aux normes comptables IFRS, les tests réalisés par Crédit Agricole S.A. sont fondés sur la comparaison entre la valeur inscrite à l'actif et la valeur d'utilité. Le calcul de la valeur d'utilité est fondé sur l'actualisation des flux futurs de trésorerie.

Ces écritures comptables traduisent principalement l'impact du renforcement des exigences prudentielles, donc la réduction de valeur d'utilité des entités concernées. Elles reflètent aussi la situation de l'environnement macroéconomique et financier pour les pays et les métiers concernés.

Les dépréciations enregistrées dans les comptes consolidés du 4^{ème} trimestre 2012 sont de 2 676 millions d'euros en valeur nette part du Groupe et se répartissent de la façon suivante :

• Banque de financement et d'investissement	466 millions d'euros
• Courtage (Newedge)	366 millions d'euros
• Crédit à la consommation	923 millions d'euros
• Banque de proximité à l'international	921 millions d'euros
dont Banque de proximité en Italie	852 millions d'euros

De plus, la valeur de la participation de 20,2% détenue dans Banco Espírito Santo (BES) est dépréciée à hauteur de 267 millions d'euros.

Ces charges ont un impact négatif de même montant sur le résultat net part du Groupe de Crédit Agricole S.A. pour le 4^{ème} trimestre 2012, mais n'affectent ni sa solvabilité ni sa liquidité. En effet, les écarts d'acquisition sont intégralement déduits dans le calcul des ratios de solvabilité. Ces dépréciations sont sans impact sur la trésorerie, celle-ci ayant été décaissée lors de l'acquisition des sociétés concernées.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. précise que d'autres éléments non opérationnels impactent ses comptes du 4^{ème} trimestre 2012. D'une part, un impact négatif sur le produit net bancaire de l'ordre de 850 millions d'euros est enregistré au titre de la réévaluation de la dette, en raison de l'amélioration de ses conditions de refinancement constatées au cours de trimestre. D'autre part, ces comptes intègrent

une charge d'impôt d'environ 130 millions d'euros au titre de la taxe exceptionnelle de 7% sur la réserve de capitalisation des compagnies d'assurance.

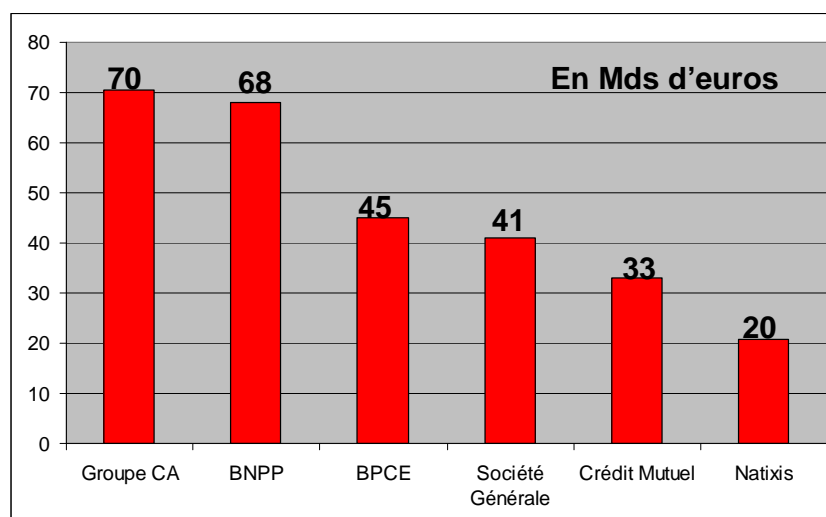
Enfin, comme annoncé dans le communiqué du 25 janvier 2013, Crédit Agricole S.A. rappelle que la dépréciation de la valeur des titres de la SAS Rue LA Boétie, comptabilisée dans les comptes consolidés des Caisses régionales, a un impact de l'ordre de 160 millions d'euros sur la contribution des Caisses régionales à son résultat consolidé.

4- LA SOLIDITE FINANCIERE DU CREDIT AGRICOLE

Les banques se doivent d'être d'une grande solidité financière compte tenu des effets d'une faillite éventuelle d'une banque sur la stabilité de tout le système financier et, au-delà, de l'économie toute entière. Cette solidité financière est essentiellement mesurée par le montant des fonds propres qui détermine sa capacité à faire face aux risques éventuels liés à des activités comme le non-remboursement de crédits distribués ou autres pertes de valeurs de ses actifs. Les banques doivent être en permanence solvables, c'est-à-dire pouvoir faire face à leurs engagements à tout moment, notamment le risque de retraits importants.

Les capitaux propres de Crédit Agricole S.A. s'élèvent à plus de 42,8 milliards d'euros et notre capitalisation boursière à environ 10,6 Milliards d'euros, soit environ 24% des capitaux propres. La capitalisation boursière de Crédit Agricole S.A. est actuellement inférieure au seul montant de sa participation de 25% dans les Caisses régionales : notre cours de bourse ne reflète donc pas la valeur intrinsèque de Crédit Agricole S.A. ni les efforts déployés pour l'adapter à la nouvelle donne. Si on prend le groupe Crédit Agricole dans son ensemble, ce sont plus de 70 milliards de fonds propres durs.

Capitaux Propres par établissements bancaires français (2011) (sources : Etablissements, Crédit Agricole S.A. mai 2012)



Les capitaux propres sont constitués par :

- le capital social ou assimilé, c'est-à-dire la somme des apports des fondateurs, associés ou actionnaires
- les réserves, c'est-à-dire les bénéfices non distribués aux associés au cours de l'année comptable.

5- LE COURS DE L'ACTION CREDIT AGRICOLE S.A.

Des craintes sont apparues quant à la résolution de la crise de la dette qui pénalise les entreprises détentrices de titres d'Etats, les banques en premier lieu.

Dans l'environnement économique et financier actuellement très tourmenté, les marchés amplifient les incertitudes politiques et économiques. Toutes les valeurs financières sont concernées. De ce fait, le cours de bourse ne reflète ni la valeur comptable ni la solidité du Crédit Agricole, leader en France de la banque de proximité et premier financeur de l'économie française.

Compte tenu des résultats de Crédit Agricole S.A. en 2011, l'Assemblée Générale 2012 des actionnaires de Crédit Agricole S.A. a entériné la proposition de ne pas verser de dividendes en 2012. Il aurait été incohérent de prélever sur nos réserves au moment où les marchés et les autorités poussent au renforcement des fonds propres des banques.

6- LA NOTATION DES BANQUES ET ASSURANCES

Toutes les notes comprises entre AAA et A inclus correspondent à des signatures de bon niveau pour les agences de notation.

Crédit Agricole S.A. reste donc à un niveau de notation enviable grâce à sa gestion rigoureuse, à la solidité de son modèle de banque universelle de proximité. Ses fonds propres, qui atteignent plus de 70 milliards d'euros, sont en adéquation avec ses risques, comme l'ont souligné les résultats des stress tests publiés par l'EBA le 8 décembre 2011, qui placent le Groupe Crédit Agricole (9.23%) au premier rang des banques françaises.

Notes Long Terme des principales banques et assurances européennes au 18/07/2013 - Classement effectué sur la base des notations de Moody's.

Classement	Banques et assurances européennes	Moody's	Standard & Poors	Fitch Ratings
1	Rabobank	Aa2 (sta)	AA (nég)	AA (sta)
2	Crédit Mutuel	Aa3 (nég)	A (sta)	A+ (sta)
	HSBC	Aa3 (nég)	AA- (nég)	AA- (sta)
	Allianz	Aa3 (nég)	AA (sta)	AA- (sta)
3	BNP Paribas	A2 (sta)	A+ (nég)	A+ (sta)
	Société Générale	A2 (sta)	A (nég)	A (sta)
	Deutsche Bank	A2 (sta)	A+ (nég)	A (sta)
	BPCE	A2 (sta)	A (nég)	A (sta)
	Crédit Agricole	A2 (sta)	A (nég)	A (sta)
	Barclays Bank PLC	A2 (nég)	A+ (neg)	A+ (sta)
	ING Bank N.V.	A2 (nég)	A+ (nég)	A+ (sta)
	AXA	A2 (nég)	A- (sta)	A- (nég)
	Générali	Baa2 (nég)	BBB+ (nég)	BBB+ (nég)
4	RBS	A3 (nég)	A (sta)	A (sta)
	Commerzbank	Baa1 (nég)	A- (nég)	A+ (sta)
	Intesa Sanpaolo Spa	Baa2 (nég)	BBB (nég)	BBB+ (nég)
	Unicredit	Baa2 (nég)	BBB (nég)	BBB+ (nég)
	Banco Santander	Baa2 (nég)	BBB (nég)	BBB+ (nég)
	BBVA	Baa3 (nég)	BBB- (nég)	BBB+ (nég)
	Groupama	-	-	BBB- (sta)

(sta) : perspective stable ; (nég) : perspective négative

Sources : Sites internet des agences de notation

7- LE MECANISME DE GARANTIE DES DEPOTS

Tout établissement de crédit, donc le Crédit Agricole, agréé par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI) est, obligatoirement et de plein droit, adhérent au Fonds de Garantie des Dépôts.

Ce fonds gère notamment :

- le mécanisme de garantie des dépôts ayant pour objet d'indemniser les déposants en cas d'indisponibilité de leurs dépôts et autres fonds remboursables,

- le mécanisme de garantie des titres qui a pour objet d'indemniser les créances résultant de l'incapacité d'un établissement de crédit notamment à restituer conformément aux conditions légales et contractuelles applicables, les instruments financiers.

Retrouver le guide sur la garantie des dépôts en cliquant sur le lien suivant : [Garantie des dépôts](#)

8- LE CHAMP D'ACTION DE CE FONDS DE GARANTIE

Les modalités de mise en œuvre de chacun des mécanismes sont définies par les textes réglementaires ; néanmoins, en substance concernant les montants garantis :

Au titre des dépôts (compte courant, épargne livrets, DAT, épargne logement...), la garantie a été portée en octobre 2010 à 100.000 euros, pour l'ensemble des dépôts d'un même déposant auprès du même établissement de crédit, quelque soit le nombre de dépôts.

Pour les personnes physiques, ce plafond bénéficie à chaque titulaire d'un compte joint et à chaque enfant ayant un compte.

Pour les personnes morales, ce plafond bénéficie à chaque société, quelque soit le nombre d'associés. Ainsi, si le client est client à titre personnel, il bénéficiera du plafond. S'il est associé d'une société, sa société bénéficiera également du plafond.

Pour les titres (compte de titres, PEA...), le plafond de garantie est de 70.000 euros (pour les personnes physiques comme pour les personnes morales). En revanche, les dépôts en espèces liés aux comptes de titres et de PEA entrent dans le plafond de 100.000 euros de la garantie des dépôts en espèces.

Pour les contrats d'assurance-vie souscrits à votre nom : un fonds dit de garantie des assurés contre la défaillance des sociétés d'assurance de personnes, régi par le code des assurances (articles L 423-1 et suivants et R 423-1 et suivants), peut intervenir soit en complément lorsqu'une autre entreprise accepte la reprise d'une partie des engagements initiaux envers les assurés, soit, si aucun transfert à un autre assureur n'est possible, par une indemnisation directe des assurés. Des plafonds sont prévus par personne et indépendamment du nombre de contrats détenus : 70.000 euros pour la règle générale, 90.000 euros pour les rentes d'incapacité ou d'invalidité et les rentes résultant de contrats d'assurance en cas de décès) (article R 423-7 du code précité).

9- MON ARGENT

Dans une conjoncture aussi volatile, il est nécessaire de faire preuve de recul et de bien prendre en compte toutes les options et conséquences afin de ne pas céder à la panique.

Les fondamentaux restent d'actualité :

- diversifier son patrimoine entre les différents supports (Livrets, Assurance-vie, Immobilier, ...)
- adapter les supports aux besoins et aux durées d'investissements
- se fixer des limites de risque par support
- n'investir sur des supports risqués que l'argent disponible à moyen terme.